

**Compte rendu de la séance
du conseil municipal du 4 mars 2026**



Le mercredi 4 mars 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 26 février 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 19

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents : M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme DOURDAIN Laurence ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA.

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

A l'unanimité, l'assemblée adopte le procès-verbal de la séance du 16 février 2026.

Travaux complexe sportif

Le maire informe l'assemblée que, suite aux intempéries de février, 2 à 3 cm d'eau et de boue ont pénétré l'extension sur toute sa surface. Un assèchement sera réalisé par une entreprise spécialisée car une porte bois a gonflé et ne s'ouvre plus, du carrelage est encore à poser mais la chape est saturée d'eau.

Par ailleurs, il indique que le devis transmis par ENEDIS pour les travaux de branchement s'élève à 48 909,63€ TTC.

Budget Principal – Budget primitif 2026 - Vote des taux d'imposition

Le maire informe l'assemblée du montant des indemnités dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil municipal en 2025. Il indique que le montant des dotations 2026 qui seront versées par l'Etat (Dotation forfaitaire + Dotation de solidarité rurale + Dotation nationale de péréquation) n'est pas encore connu, et que l'état 1259, qui comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices pour l'année 2026 n'a pas été transmis par les services de l'Etat.

Le budget primitif 2026 validé par la commission des finances a donc été élaboré sur la base des recettes encaissées en 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour l'année 2026 les taux communaux appliqués en 2025 soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	39,57 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	39,27 %
Taxe d'habitation (TH) :	14,81 %

Budget Principal – Budget primitif 2026 - Affectation des résultats 2025

Le maire rappelle que, en section investissement, le compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

	Solde d'exécution 2025	Report Résultat antérieur	TOTAL
Budget principal	+ 164 155,68	+162 566,55	+ 326 722,23

Les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 651 412 € et à 376 755 € en recettes .

Le résultat de +326 722,23€ sera donc affecté en recettes d'investissement du budget primitif 2026 à l'article 001.

En section de fonctionnement, le compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

	Solde d'exécution 2025	Report Résultat antérieur	TOTAL
Budget principal	+ 308 831,86	+ 0,00	+308 831,86

Considérant les besoins de financement du budget 2026, à l'unanimité l'assemblée décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au compte financier unique 2025 comme suit :

- 108 831,86 € en section d'investissement du budget primitif 2026
- 200 000,00 € en section de fonctionnement du budget primitif 2026

Budget Principal – Budget primitif 2025

Après une présentation détaillée, et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de budget primitif du budget principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 646 230,00 € en fonctionnement, et à 1 282 682,00 € en investissement.

Il se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	2 370 880,00 €	Recettes de l'exercice	2 446 230,00 €
Ecritures d'ordre	5 750,00 €		
Virement en section d'Invest.	269 600,00 €	002 - Excédent de Fonct. N-1	200 000,00 €
TOTAL DEPENSES	2 646 230,00 €	TOTAL RECETTES	2 646 230,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	631 270,00 €	Recettes nouvelles de l'exercice	195 022,91 €
		Virement de la section de Fonct.	269 600,00 €
Ecritures d'ordre	0,00 €	Ecritures d'ordre	5 750,00 €
Restes à réaliser N-1	651 412,00 €	Restes à réaliser N-1	376 755,00 €
		1068 - Excédent de fonct. N-1	108 831,86 €
001 - Déficit invest N-1	0,00 €	001 - Excédent d'Invest.	326 722,23 €
TOTAL DEPENSES	1 282 682,00 €	TOTAL RECETTES	1 282 682,00 €

Conformément à article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Budget Annexe Lotissement Micro crèche – Budget Primitif 2026

Après une présentation et en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 102 329,20 € en fonctionnement, et à 111 538,86 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	1 010,00 €	Recettes nouvelles de l'exercice	64 810,00 €
Ecritures stock (ordre)	82 759,32 €	Ecritures stock (ordre)	28 779,54 €
Virement à la section d'Invest.	18 559,88 €		
002 - Déficit Fonct. N-1	0,00 €	002 - Excédent de Fonct. N-1	8 739,66 €
TOTAL DEPENSES	102 329,20 €	TOTAL RECETTES	102 329,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	0,00 €	Recettes nouvelles de l'exercice	10 219,66 €
		Virement de la section de Fonct.	18 559,88 €
Ecritures stock (ordre)	28 779,54 €	Ecritures stock (ordre)	82 759,32 €
001 - Déficit invest N-1	82 759,32 €	001 - Excédent d'Invest.	0,00 €
TOTAL DEPENSES	111 538,86 €	TOTAL RECETTES	111 538,86 €

Taxe d'aménagement

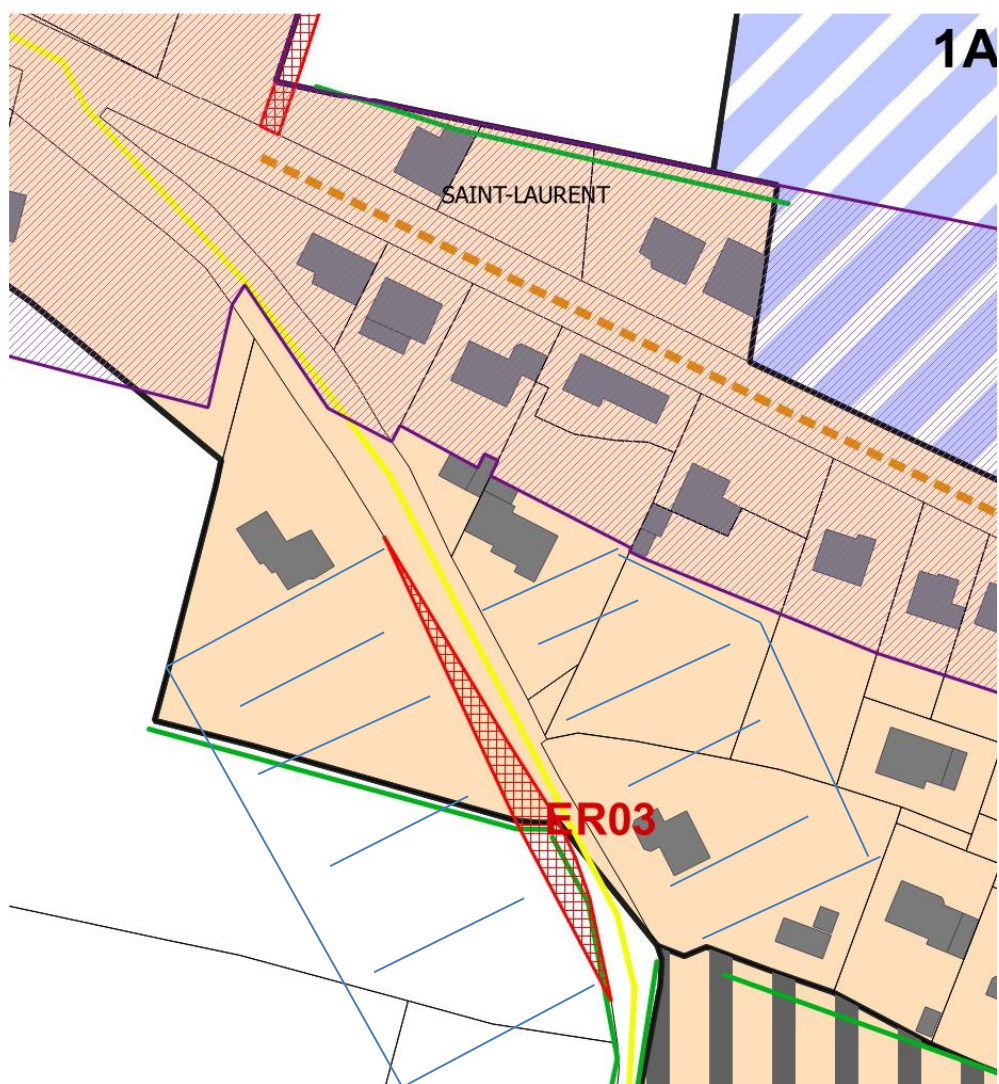
Mme Aurélie BOUVET ADAM ayant quitté la salle, le maire rappelle que pour financer les équipements publics des communes, la taxe d'aménagement a été instaurée en 2012, en remplacement de diverses taxes notamment de la participation pour voirie et réseaux (PVR) qui continue à s'appliquer sur les secteurs où elle a été instaurée mais ne peut plus l'être.

Le taux de la taxe d'aménagement est de droit de 1% quand la commune est dotée d'un PLU, mais il peut être modulé par secteur selon les besoins en équipement.

Sur le secteur de la Croix Saint Laurent, une déclaration préalable de division a été déposée, elle vise à créer 3 lots à bâtir. Au PLU un emplacement réservé est inscrit pour permettre l'élargissement du chemin.

L'aménagement de la voirie sera à envisager sur l'ensemble du chemin soit sur une longueur de 210 ml pour un cout évalué à 80 000€. Les 3 lots à construire longeant 55 ml du chemin devant être élargi à ce niveau, il peut être mis à a charge des futurs titulaires des permis de construire une partie du cout des travaux d'aménagement de la voie via une majoration du taux de la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée fixe à 5% le taux de la taxe d'aménagement sur le secteur de la croix Saint Laurent (cf. plan ci-après- partie hachurée en bleu) . Ce taux correspond à une prise en charge partielle des travaux d'aménagement de la voie . Pour une habitation principale de 120 m², il porte le montant de la part communale de la taxe d'aménagement à 3 122 € en 2026.



Personnel communal

Le maire informe l'assemblée du recrutement d'un directeur de l'accueil collectif de mineurs au 1^{er} avril 2026. Sa demande étant de bénéficier d'un temps complet, il est envisagé de plus solliciter de l'OGEC la mise à disposition d'un agent pour l'encadrement de l'étude et de lui attribuer ces heures en septembre.